

Surface : 35 km²
 Linéaire côtier : environ 45 km, dont 20 km de barrière corallienne.
 Côté terre : s'étend jusqu'aux zones immergées pendant les plus grandes marées.
 En mer : les balises jaunes matérialisent les limites des différentes zones.

Zones de réglementation générale		100%
NIVEAU 1	Les activités qui produisent des nuisances majeures sont interdites ou réglementées.	
Zones de protection renforcée		40%
NIVEAU 2A	En plus des règles de Niveau 1, certaines activités agressives pour le milieu et les prélèvements sont strictement encadrés.	
NIVEAU 2B	Adaptée pour la pêche professionnelle	
Zones de protection intégrale		6%
NIVEAU 3	Toutes les activités humaines sont interdites.	

Réserve Naturelle MARINE DE LA REUNION

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE KAYAK, PADDLE ET ENGIN DE PLAGE

Au dessus des zones sableuses

LAGON

Zones de baignade commune

NIVEAU 1

NIVEAU 2A

NIVEAU 2B

NIVEAU 3

Dans l'ensemble de la Réserve je respecte la vie sous-marine

Protégeons le platier corallien, pas de navigation sur ces espaces fragiles

Protections interdites :

- MARCHE SUR LE SABLE
- CONCOURS ET MANIFESTATIONS
- FRANCHISSEMENT DE LA BARRIÈRE DE CORAIL
- MARCHE SUR LE CORAIL
- RAMASSAGE CORAUX, COQUILLAGES
- DÉCHETS

Autres symboles :

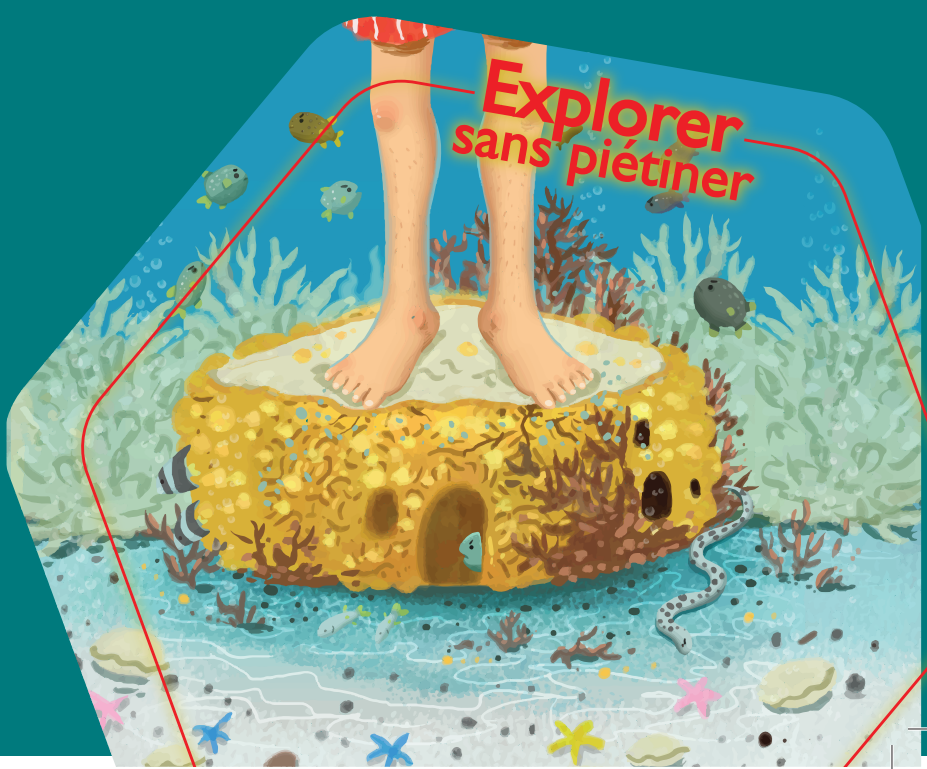
- Balises flottantes
- Balises lagons ou terrestres
- Marques de peinture
- Poste de secours
- Périmètre général de la Réserve
- Barrières coralliennes
- Ports et abris côtiers

Retrouvez notre carte interactive sur notre site internet : www.reservemarinereunion.fr

@reservemarinereunion

GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion
 Tél. : 02 62 34 64 44 - Fax : 0262 34 64 45
 info@reservemarinereunion.fr
 www.reservemarinereunion.fr

! Réglementation non exhaustive. Pour toutes autres activités, consultez la réglementation générale. Attention certaines activités peuvent être restreintes par arrêté préfectoral ou arrêté municipal, renseignez-vous !





Qu'ai-je le droit de faire dans la Réserve ?

Selon les zones, je peux pêcher, faire du paddle, du kitesurf, me baigner, plonger... Seules 5 zones de protection intégrale (6% de la surface totale) sont interdites à toutes activités.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous renseigner.

Réglementation spécifique kayak, paddle et engins de plage

- Je reste en dehors des zones de protection intégrale délimitées par l'alignement des balises jaunes.
- Je me déplace uniquement sur les zones sableuses : le passage au-dessus des coraux est interdit.
- Le franchissement de la barrière de corail n'est pas autorisé.



Les zones de navigation



• Zones coralliennes Navigation **interdite**

• Zones sableuses Navigation autorisée

Précautions hors "lagons" :

Au regard du risque requin, la pratique de certaines de ces activités est réglementée par arrêté préfectoral indépendant de notre réglementation. Plus d'informations sur www.info-requin.re



Photos : GIP RNMR et Alexis Cuvillier

Les bonnes pratiques

Kayak, paddle et engins de plage

- Des panneaux d'information réglementaires sont situés en haut de plage : les lire et respecter la réglementation, c'est participer à la protection du milieu marin !
- Je me rapproche des postes de maîtres nageurs pour connaître les conditions du jour.
- Je suis attentif avec ma pagaie à ne pas toucher les coraux. Ils sont très fragiles et ne grandissent que de quelques cm par an.
- J'adopte un comportement responsable en ne pratiquant pas ces activités à marée basse dans les lagons.
- Je laisse le site propre.
- Je respecte les autres pratiquants (nageurs, enfants...) et les règles de priorité : engins au vent/sous le vent.

Les crèmes solaires minérales contiennent des filtres naturels qui sont moins dommageables pour les océans et la santé humaine. Soyons vigilants sur les produits solaires que nous utilisons !



Réserve Naturelle MARINE DE LA RÉUNION

Kayak, paddle et engins de plage

Conseils, informations et réglementation



GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
RÉSERVE NATIONALE MARINE
DE LA RÉUNION

39, Rue du Lagon, Dayot 1,
97434 La Saline les Bains

Tél : 0262 34 64 44
Fax : 0262 34 64 45

info@reservemarinereunion.fr
www.reservemarinereunion.fr

Facebook : La Réserve Naturelle
Marine de la Réunion



Photos : Armandballe / Projet : RNMR / Classe et G. Nédellic. Conception et graphisme : doli contre

Pourquoi protéger le récif corallien ?

Un patrimoine naturel et culturel

Source de vie et lieu de tradition. Patrimoine culturel et historique à transmettre aux générations futures. Lieu de bien-être : pique-nique, baignade, exploration.

Une barrière qui protège la côte

Préserve les plages de sable blanc. Permet le développement des stations balnéaires et des activités nautiques. Protège les habitations et les infrastructures (200 000 habitants dans l'Ouest).

Une source de revenus et d'emplois pour La Réunion

49 millions d'€ (M€) de revenus par an issus des récifs coralliens dont 28 M€ pour le tourisme et les loisirs et 9 M€ pour la pêche. 4 000 emplois indirects. (rapport socio-économique Ifrecor 2016)

Récifs coralliens

= patrimoine vivant
= bien commun

A quoi sert la Réserve Marine ?

La Réserve Marine permet de protéger les récifs coralliens pour le plaisir de tous (pêcheurs, baigneurs...).



L'effet réserve :
+ de coraux,
+ de poissons,
+ de vie.

Stations balnéaires et Réserve Naturelle compatibles ?

Ce sont les récifs coralliens qui permettent l'existence de plages de sable blanc, le développement des stations balnéaires ainsi que des activités nautiques. En les protégeant nous protégeons donc ces activités.